

MAIRIE DE CUREL
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N° 16/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept avril à quinze heures minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Mesdames Sophie DUCCA, Valerie AZAN, Liliane BARGES, Jade BELLANGER et Messieurs Thierry BELLEMAIN, Thibaut CHARLOT.

Absent : Monsieur Antoine POLATOUCHE

Procuration : Monsieur Antoine POLATOUCHE à Monsieur Thierry BELLEMAIN

Convocation et affichage : 20/04/2026

Secrétaire de séance : Monsieur Thibaut CHARLOT

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 6

Objet : APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL 2026

Après la présentation et les diverses explications apportées par Monsieur le Maire sur le budget primitif Principal 2026 il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ce budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le Budget Principal 2026 arrêté comme suit :

* Section fonctionnement : **156 127 € en dépenses et en recettes**

* Section d'investissement : **100 750 € en dépenses et en recettes**

- décide, dans le cadre du référentiel M57, en matière de fongibilité des crédits, que les mouvements de crédits entre chapitres de chacune des sections sont autorisés à hauteur d'un maximum de 7,5% des dépenses réelles.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CUREL le 04 mai 2026

Le Maire,

Thierry BELLEMAIN



La secrétaire
Thibaut CHARLOT

